

**PROCES-VERBAL DU 7 JUIN 2004 A 10 HEURES 30**

# **B**ureau **D**élibératif

**Rédaction : Dominique Martos**  
**Annick Lebon**

***LISTE DE PRESENCE***

**TITULAIRES**

*PRESENTS*

MM. Collomb  
Bret  
Da Passano  
Dumont  
Mmes Pedrini  
Vullien  
MM. Touraine  
Reppelin  
Darne J.  
Colin  
Mme Elmalan  
MM. Vesco  
Calvel  
Duport  
Malaval  
Mme Gelas  
MM. Crédoz  
Polga  
Pillonel  
Claisse  
Paoli  
Bertrand  
Barral  
Mme Guillemot  
MM. Daclin  
Laurent  
Mmes Vessiller  
Rabatel

*ABSENTS EXCUSES*

MM. Charrier  
Muet  
Joly  
Abadie

*ABSENTS*

MM. Gerin  
Buna  
Jeannot  
Braillard  
Lambert  
David

*ASSISTAIENT A LA REUNION*

MM.	Rivalta	conseiller communautaire
	Quignon	direction générale
	Lavinal	cabinet du président
	Dibilio	cabinet du président
	Cizeron	cabinet du président
	Perret	cabinet du président
	Madinier	délégation générale aux ressources
	Behr	direction des opérations
	Caviglia	direction de l'eau
	Bué	secrétariat général
	Ducroux	direction de la propreté
	Meynet	délégation générale au développement économique et international
	Gonson	direction de la voirie
Mmes	Bonnet	service des assemblées
	Perraudin	direction des finances
	Chambre-Foa	cabinet du président
	Sibeud	direction du foncier et de l'immobilier
	Rebecchi	chargée de mission - groupe UDF et apparentés
	Léon	chargée de mission - groupe Grand Lyon d'Abord
	Favre	chargée de mission - groupe socialiste et apparentés
MM.	Thiebaud	chargé de mission - groupe UPC
	Boyron	chargé de mission - groupe Synergies

**M. LE PRESIDENT** ouvre la séance et procède à l'appel nominal.

Il demande si quelqu'un a des observations à formuler sur le procès-verbal du Bureau délibératif du 26 avril 2004.

*Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.*

Il aborde à présent l'ordre du jour.

---

**N° B-2004-2280** - Maintenance des installations téléphoniques des sites externes indépendants de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

---

**M. BERTRAND** commente le dossier.

*Adopté.*

---

**N° B-2004-2281** - Genay - Acquisition de plusieurs parcelles de terrain nues, situées les Ruettes et les Malandières dans la zone industrielle et appartenant à divers propriétaires -

**N° B-2004-2282** - Décines Charpieu - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Elisée Reclus et appartenant aux conjoints Delys-Pierron -

**N° B-2004-2283** - Villeurbanne - Acquisition des lots n°6, 14 et 19 appartenant à madame Zina Sassi dans un bâtiment en copropriété situé 95, route de Genas -

**N° B-2004-2284** - Feyzin - Acquisition d'un immeuble situé rue du Carré Brulé, à l'angle de la rue de la Mairie et appartenant à la Ville -

**N° B-2004-2285** - Villeurbanne - Acquisition de deux parcelles de terrain situées 17 bis, cours de la République et 118, rue Dedieu et appartenant à la SCI Les Jardins d'Antarès -

**N° B-2004-2286** - La Tour de Salvagny - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 30, rue de Fontbonne et appartenant à Mme Josiane Besson -

**N° B-2004-2287** - Genay - Acquisition d'une parcelle de terrain nu située route de Saint André de Corcy et appartenant à la Commune -

**N° B-2004-2288** - Lyon 3° - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain dépendant d'un tènement situé 16, rue de Montbrillant et 3-5, rue des Dahlias et appartenant à la SA Valinvest ou éventuellement à toute société susceptible de lui être substituée -

**N° B-2004-2289** - Lyon 9°, Ecully - Acquisition d'un tènement immobilier situé 106, rue Marietton et 2, boulevard de la Duchère et appartenant à la société GH Finance -

**N° B-2004-2290** - Mions - ZAC du Centre - Projet d'aménagement et d'équipement - Publication de l'ordonnance de donner acte de la vente Rouquette -

---

**M. BARRAL** expose les éléments des rapports qui n'appellent pas de remarque.

*Adoptés.*

---

**N° B-2004-2291** - Décines Charpieu - Berges du Grand Large - Assainissement - Construction d'un collecteur d'eaux usées - Autorisation de signer le marché -

**N° B-2004-2292** - Vaulx en Velin - Construction du collecteur nord - Mission de coordination sécurité et de protection de la santé - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert -

**N° B-2004-2293** - Chassieu - Station de relèvement Méliès - Reconstruction - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

---

**Mme ELMALAN** demande de l'excuser pour son retard, elle présidait, au nom du Grand Lyon, l'inauguration de Novatech qui est une conférence internationale sur les techniques et les stratégies durables pour la gestion des eaux urbaines par temps de pluie. 580 personnes participaient à cette inauguration et 48 pays étaient représentés.

Les participants ont remercié la Communauté urbaine d'avoir permis que ces travaux se déroulent à la Cité internationale et non plus dans les locaux de l'Insa.

Elle commente les rapports qui n'appellent pas d'observation.

*Adoptés.*

---

**N° B-2004-2294** - Mois de l'environnement et du développement durable - Campagne 2004 - Subventions -

---

**Mme VESSILLER** présente le dossier et distribue le programme du mois de l'environnement et du développement durable qui a débuté la semaine précédente.

Elle indique que la moitié des communes bénéficie de ces animations. Le budget est, cette année, en augmentation, 50 000 € contre 42 000 € l'an dernier.

*Adopté.*

---

**N° B-2004-2295** - Lutte et arrachage de l'ambrosie - Campagne 2004 - Conventions - Fonds de concours au Département -

---

**M. DA PASSANO** expose les éléments du rapport.

*Adopté.*

---

**N° B-2004-2296** - Prestations de désherbage - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

**N° B-2004-2297** - Fabrication et maintenance de chariots fixes de propreté - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

**N° B-2004-2298** - Autorisation de signer des avenants de substitution avec la société Serned -

---

**Mme PEDRINI** présente les dossiers qui n'appellent pas d'observation.

*Adoptés.*

---

**N° B-2004-2299** - Garanties d'emprunts accordées à la Société lyonnaise pour l'habitat -

**N° B-2004-2300** - Garanties d'emprunts accordées à Cofil -

---

**M. BERTRAND** expose les éléments des rapports.

A propos du dossier n° B-2004-2300, **M. LE PRESIDENT** demande quand le bâtiment pourra être inauguré.

**M. BERTRAND** répond que les travaux sont quasiment terminés et que l'inauguration devrait avoir lieu à l'automne 2004.

*Adoptés.*

---

**N° B-2004-2301** - Corbas - ZAC Pôle Alimentaire - Vente d'un terrain à la SNC Corbas Développement - Autorisation à donner à la SNC pour déposer des demandes de permis de construire et effectuer des sondages -

---

**M. LAURENT** présente le dossier.

*Adopté.*

---

**N° B-2004-2302** - Vénissieux - Echange foncier avec soulte de diverses parcelles situées ZAC de Parilly et boulevard Jodino et appartenant au département du Rhône avec une parcelle communautaire située avenue Charles de Gaulle -

**N° B-2004-2303** - Fourniture de balayuses de trottoirs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

**N° B-2004-2304** - Bron, Pierre Bénite - Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir et une déclaration de travaux -

---

**M. DUMONT** commente les rapports.

*Adoptés.*

---

**N° B-2004-2305** - Lyon 3° - PAE Vilette-Paul Bert - Rue Gandolière - Réaménagement - Marchés publics de travaux - Lots n° 1 et 4 - Avenants -

**N° B-2004-2306** - Vaulx en Velin - Aménagement des locaux du grand projet de ville - Fonds de concours à l'Opac du Rhône -

**N° B-2004-2307** - Lyon 3°, Lyon 1er, Lyon 7° - Quartiers des pentes de la Croix-Rousse, Moncey-Voltaire et Guillotière - Opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée commerciaux dans le cadre du Fisac - Convention - Avenant n° 3 -

---

**M. LE PRESIDENT** expose les éléments des rapports.

*Adoptés.*

---

**N° B-2004-2308** - Matériels et logiciels rattachés aux bornes mobiles - Travaux de mise à niveau - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

**N° B-2004-2309** - Cailloux sur Fontaines - Classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du parc de stationnement situé sur la parcelle communale AB 302 -

**N° B-2004-2310** - Irigny - ZAC du Centre-Ville - Déclassement du domaine public de voirie communautaire de la rue Maret -

**N° B-2004-2311** - Vaulx en Velin - Quartier les Grolières - Restructuration des espaces extérieurs - Quatrième tranche - Autorisation de signer deux marchés de travaux -

**N° B-2004-2312** - Lyon 3° - Rénovation du couloir-bus de l'avenue Félix Faure - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

**N° B-2004-2313** - La Tour de Salvagny - Rue de Fontbonne - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché de travaux -

**N° B-2004-2314** - Vénissieux - Groupe scolaire Léo Lagrange - Requalification des abords - Autorisation de signer le marché de travaux -

**N° B-2004-2315** - Vénissieux - Quartier Max Barel - Requalification des espaces extérieurs - Autorisation de signer trois marchés de travaux -

---

**M. PILLONEL** présente les rapports.

A propos du dossier n° B-2004-2312, **Mme VESSILLER** demande si les vélos seront autorisés à circuler sur le couloir de bus de l'avenue Félix Faure.

**M. PILLONEL** indique que la réponse n'appartient pas à la voirie. Une concertation a lieu avec le Sytral, il faudra donc lui demander son avis.

**M. RIVALTA** indique que la réponse est négative. Dans le cas contraire, il ne s'agirait plus de voie de bus en site propre.

**Mme VESSILLER** fait remarquer que certaines voies sont autorisées.

**M. PILLONEL** pense que certaines voies ont une sur-largeur permettant la circulation des vélos mais ce n'est pas le cas pour la voie concernée.

*Adoptés.*

## **DEUXIEME PARTIE**

### *Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau*

**Mme ELMALAN** rappelle que, dans le cadre de la coopération décentralisée et, notamment à la suite de la renégociation du contrat de l'eau avec la Compagnie générale et la lyonnaise des eaux, la Communauté urbaine a décidé d'apporter aux pays du Sud une aide dans le domaine de l'eau potable.

En partenariat avec la CGE/Véolia, elle a décidé d'une contribution respective de 300 000 € par an chacun, sous la forme d'un fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau.

Le fonds a été installé à la fin de l'année 2003. Un comité de pilotage paritaire, qu'elle préside, a été mis en place. Un certain nombre d'élus, de vice-présidents du Grand Lyon y participent ainsi que des représentants de la CGE.

Pour une bonne organisation et la préparation des dossiers, un comité technique paritaire a été mis en place entre la CGE et la Communauté urbaine, avec des techniciens et des ingénieurs. Ce comité technique a travaillé sur un règlement intérieur afin de fixer les règles d'éligibilité, de financement et de conduite des projets.

Le rôle de ce comité était d'instruire les dossiers à la demande des collectivités et des organisations internationales. Une dizaine de projets a été retenue, dont deux avec Madagascar, deux avec le Burkina Faso, un avec la Moldavie et un avec le Maroc.

Pour l'année 2004, 173 500 € sont engagés dont 84 350 € à la charge de la Communauté urbaine.

Un problème demeure à propos du financement de ce fonds. Il est aujourd'hui inscrit au budget général, sur la ligne budgétaire de la coopération décentralisée. Cette initiative risque de peser lourdement sur le budget général. Elle pense donc qu'il est important de trouver des solutions afin d'arriver à obtenir un réel "fonds eau" qui soit clair et net.

La proposition est de relancer une initiative prise à Kyoto sous la forme d'une intervention auprès du ministère de l'environnement en vue de rendre légal un dispositif du centime additionnel au prix de l'eau.

Une proposition de loi a été déposée par Jacques Odin, sénateur de Vendée, pour essayer d'avancer dans le cadre des financements des opérations de coopération décentralisée spécifiques à l'eau.

La proposition faite est de trouver un cadre légal et d'assurer la sécurité juridique des actions de coopération décentralisées dans ces domaines, d'élargir les propositions de coopérations aux agences de l'eau et de mener les opérations sur les budgets de l'eau et de l'assainissement, dans la limite de 1 % des ressources affectées, idem pour l'Agence de l'eau.

Il est donc proposé que le Grand Lyon puisse intervenir auprès du Gouvernement pour demander que ce projet soit discuté à l'Assemblée nationale. Elle rappelle que l'Assemblée communautaire compte un certain nombre de parlementaires qui pourraient appuyer cette démarche afin de travailler plus clairement sur ce fonds eau pour financer concrètement toutes les opérations.

**M. DACLIN** indique qu'il est très impliqué dans ce dossier compte tenu du fait qu'il figure dans le budget qu'il gère.

Il fait remarquer qu'il existe deux problèmes. Le premier porte sur la légalité de ce fonds qui, théoriquement aujourd'hui, ne devrait pas exister. Le deuxième problème, plus structurel et plus fondamental, porte sur le fait que l'on s'est aperçu que Véolia avait plus de moyens financiers que la Communauté urbaine. Ce système pourrait s'avérer pervers, c'est pourquoi la légalisation de ce fonds eau permettrait d'y remédier.

**M. LE PRESIDENT** trouve la proposition très intéressante. Il assure qu'il fera le relais avec les parlementaires.

Il indique que la communication sur la CLEC, prévue au présent ordre du jour, est repoussée à la prochaine réunion du Bureau délibératif.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures 25.